



**Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
(CROPSAV)
Compte rendu des réunions en visioconférence du 16 mars 2021**

Membres du CROPSAV présents :

Membres toutes sections

- Frédéric MICHEL, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt représentant la préfète de la région Centre-Val de Loire ;
- Nathalie SANEROT, pour le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations représentant le préfet du Cher ;
- Fany MOLIN, directrice départementale de la protection des populations représentant la préfète de l'Indre-et-Loire ;
- Elisabeth VANNERROY-ADENOT, pour la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations représentant le préfet du Loir et cher
- Cédric BAILLY, pour le directeur départemental de la protection des populations représentant la préfète du Loiret ;
- Anne VACULIK, Secrétariat Général Préfecture de la Région Centre-Val de Loire ;
- Thérèse PLACE, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Henri FREMONT, vice-président de la Chambre Régionale d'Agriculture représentant le président de la Chambre Régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire
- Alice BAUDET, conseillère départementale représentant le président du conseil départemental de l'Eure-et-Loir
- Christophe CORBEL, représentant la direction générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

-Section plénière

- Joël ROUILLE, président de l'organisme à vocation sanitaire (OVS) pour la santé végétale, FREDON Centre-Val de Loire ;
- Christophe THOLONIAT, directeur FRGDS Centre, représentant le président de l'organisme à vocation sanitaire (OVS) pour la santé animale, FRGDS Centre-Val de Loire ;
- Sébastien SICARD, président de l'organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT), URGTV Centre ;
- Laurent PERRIN, représentant le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) ;
- Aude BOURON, représentant le président de la fédération régionale des Chasseurs (FRC) ;

Section santé animale

- Jean-François VINCENT, président de l'association des éleveurs ovins du Centre (AREOC) ;
- Thérèse PREVERAL, directrice, représentante du président de l'association régionale interprofessionnelle des producteurs de porcs (ARIPORC) ;
- José DELAVAL, directeur laboratoire départemental d'analyse de l'Indre (36) ;
- Florence BAURIER, directrice du laboratoire départemental du Cher (18) TERANA ;
- Jérôme BRETON-CAZAUX, directeur laboratoire INOVALYS pour l'Indre et Loire (37) ;

Section Santé végétale

- Manon BOISSIERES, ingénieure régionale ARVALIS ;
- Philippe LATY, directeur du comité Centre et Sud (CCS) pour la filière pomme de terre ;
- Hervé SIMIER, représentant le Comité de Développement Horticole de la région Centre (CDHRC) ;

Assistaient également :

Isabelle FINDINIER, cheffe du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ;
Camille BILLION, DRAAF-SRAL, cheffe du pôle mesures incitatives ;
Chafika KARABAGHLI, DRAAF-SRAL, cheffe du pôle coordination ;
Adriane THALLER, DRAAF-SRAL, adjointe au chef du pôle santé et qualité végétales ;
Abdelaziz HAMRA-KROUHA, DRAAF-SRAL, chargé de mission gouvernance sanitaire ;
Sophie PIERON, directrice de la FREDON Centre ;
Magali GAL, chargée de mission FREDON Centre ;
Anne-Elisabeth LUNEAU, directrice adjointe FRGDS Centre ;
Anaïs PIGOT, chargée de mission FNSEA Centre-Val de Loire ;
Maryse MERIEAU, coordinatrice régionale et animatrice Surveillance Biologique des Territoires pour la Chambre Régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire ;
Pauline CARVALHO, animatrice OVVT, URGTV Centre ;
Quentin BICEGO, animateur section apicole FRGDS Centre ;
Célia DORE, responsable de l'unité nature-forêt, DDT 41 ;
Pierre MELLIN, Groupe Coopératif Agricole AXEREAL ;
Benoit CHAUMEAU, Chambre Agriculture du Cher (CA 18) ;
Marion BOUVIALA, Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences pour la région Centre-Val de Loire (FNAMS Centre)

Membres excusés

Jean-Noël RIEFFEL, directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
Jean-Claude PERROT, représentant de la Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB)

Par délégation de la préfète de Région, Frédéric MICHEL, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, préside la réunion et remercie les participants. Après un bref rappel de l'ordre du jour les sujets suivants sont présentés :

Section santé végétale

1) Bulletin JEVI présenté par FREDON Centre Val de Loire

M. BRETON-CAZAUX demande où sont disponibles les bulletins JEVI présentés, la FREDON Centre-Val de Loire indique que ces bulletins sont accessibles sur le site de la FREDON ainsi que sur ceux des partenaires (amateurs, associations d'horticulture, jardins familiaux, villes et châteaux).
<http://fredon.fr/cvl/publications>

2) « Observatoire Ambroisie » présenté par FREDON Centre Val de Loire

3) Nouvelle SORE (Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents) présenté par le SRAL

M. LATY demande si le contrôle des pommes de terre est une mission sous la compétence du Service Officiel de Contrôle et de Certification (SOC) ou du SRAL ?

Réponse : En ce qui concerne les producteurs français le SOC est autorité compétente en matière de certification et notamment de certification à l'exportation.

Le SRAL contrôle annuellement 20 lots introduits en UE, sous forme de plants ou de pommes de terre

de consommation pour lesquels sont réalisés des examens visuels et des prélèvements vis-à-vis de certains organismes nuisibles réglementés (*Ralstonia solanacearum*, *Clavibacter michiganensis* subsp *sepedonicus*, *Globodera pallida* et *rostochiensis*, *Meloidogyne chitwoodi* et *fallax*).

4) Réforme de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) / présentation par le SRAL

M. FREMONT émet la crainte que les évolutions présentées entraînent la perte des avancées réalisées ces dernières années. Il indique également le besoin de fixer clairement les priorités du Bulletin de Santé Végétale (BSV) et de l'épidémiosurveillance : jusque-là, le BSV permettait de connaître l'état sanitaire des cultures et était utilisé comme support de conseil. Quel sera l'objectif de cette nouvelle formule, et pour quelle cible ?

M. ROUILLE salue le travail effectué et en collaboration avec M. FREMONT. Un important travail reste à mener pour créer des sections, organiser le travail au sein du CROPSAV pour ne pas perdre de vue et développer les différents aspects de la santé végétale : sanitaire, santé publique, le tout en lien avec le concept « One Health ». Un CNOPSAV se tiendra d'ailleurs le mardi 30 mars 2021 où des éclaircissements et des précisions devraient être fournis sur ce qui est attendu.

M. CHAUMEAU pose la question de savoir si l'on dispose d'informations supplémentaires sur le financement de ce Bulletin de Santé du Végétal nouvelle génération (BSV 2.0).

Le SRAL évoque les différentes pistes mentionnées dans le cadre de groupes de travail nationaux :

- financements ECOPHYTO réduits ;
- financement MAA/DGAL via le BOP 206 ;
- autres financements : conseils régionaux, autres opérateurs du domaine biodiversité, etc...

M. SIMIER évoque le risque d'une baisse possible de financement pour certaines filières et pour la filière horticole en particulier.

Mme MERIEAU craint qu'il y ait un risque de perte de vue de ce qui est demandé et indique ne pas très bien comprendre le lien avec la SORE. Comment la SORE va t'elle participer au BSV ?

Mme PIERON souligne qu'il faut faire attention à pas confondre et mélanger ce qui est officiel comme la SORE et ce qui ne l'est pas comme l'épidémiosurveillance.

Mme MERIEAU rejoint la FREDON sur ce point et précise que c'est la DGAL qui demande à trouver des pistes de mutualisation entre ces deux domaines. Le champ de la SORE va probablement évoluer, vers une ouverture plus large, ce qui s'inscrit dans l'évolution globale de la politique sanitaire.

M. LATY souligne le problème des compétences et des formations des observateurs pour les organismes réglementés et émergents.

M. MELLIN, Groupe AXEREA pose la question de savoir quelle sera leur place dans cette nouvelle instance. Comment vont-ils réussir à mobiliser le réseau d'observateurs ?

M. CORBEL indique que l'ARS est très satisfaite du travail conduit par la FREDON, qui fournit notamment un appui précieux sur la mobilisation des partenaires territoriaux.

Fin de la réunion de la section santé végétale à 11h55

Section santé animale

Accueil et remerciements de Frédéric Michel, DRAAF adjoint

Présentation de l'ordre du jour. Deux diaporamas ont été envoyés, mais il est possible qu'ils ne soient pas abordés en séance (Peste Porcine Africaine (PPA) et Bilan cyanobactéries 2020).

1) Point de situation Influenza Aviaire Hautement Pathogène H5N8 par le SRAL

Ce point déjà évoqué en CROPSAV du 5 novembre 2020 a vu la situation considérablement évoluer depuis cette date. Les foyers en élevage de canards gras des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie impactent fortement la filière.

M. THOLONIAT soulève la question sur les difficultés des éleveurs de gibiers à plumes (chasse interrompue d'octobre à décembre à cause de la crise covid puis interdiction de lâchers suite au risque élevé IAHP) : une indemnisation des pertes d'exploitation est prévue par la DGPE.

Les préconisations de la DGAL sont les suivantes : euthanasie des oiseaux par un vétérinaire si le nombre d'animaux restant dans l'élevage est inférieur à 5000 individus, ou valorisation en abattoir si le nombre est supérieur, ces dispositions étant à la charge des éleveurs.

M. DELAVAL émet la remarque sur le peu de cas en faune sauvage et le très grand nombre de cas en élevage dans le sud-ouest alors qu'on constate le phénomène inverse dans des pays comme le Danemark où l'on a de nombreux cas en faune sauvage et peu en élevage: a-t-on des explications ? Il s'agit plutôt d'un témoignage de la densité différente des réseaux d'observateurs en faune sauvage, mais il n'existe pas d'explications claires sur ces différences. Il n'y a pas de corrélations directes entre cas en faune sauvage et cas en élevage.

2) LSA (Loi de Santé Animale) présenté par le SRAL – Abdelaziz HAMRA-KROUHA

Le règlement européen 2016-429 entre en vigueur le 21 avril 2021. Les modifications des conditions d'échanges intracommunautaires sont reportées à fin octobre avec la mise en place d'une période transitoire.

Mme LUNEAU demande quelle est la référence du texte qui repousse l'entrée en vigueur des nouvelles conditions aux échanges ? Le SRAL indique que c'est un délai accordé par la commission européenne et que la DGAL sera interrogée pour en avoir la référence plus précise. Sur la FCO, le diaporama présente les dispositions envisagées pour un régime transitoire avec les partenaires Espagne et Italie notamment.

Les diaporamas par filière seront transmis aux membres suite à la réunion : seules les évolutions envisagées en filière bovine sont présentées. Il est précisé que le Royaume-Uni étant sorti de l'Union européenne au 31 décembre 2020, il n'est pas concerné par la LSA car considéré comme pays tiers.

Mme LUNEAU annonce que pour l'IBR (Rhinothrachéite Infectieuse Bovine) GDS France a pu faire reconnaître le programme français pour éviter de faire du dépistage individuel sur les bovins de plus de 9 mois via à vis de cette maladie virale.

Pour la BVD (Diarrhée Virale bovine), M. THOLONIAT indique que GDS France poursuit son programme et attend une diminution de la circulation virale pour faire un bilan et présenter un programme collectif.

3) CBPV (Virus de la paralysie chronique de l'abeille) – Maladie noire par la section apicole GDS Centre, Quentin BICEGO

On ne relève pas de cas de mortalité massive d'abeille imputée exclusivement aux produits phytosanitaires en 2020 sur la région. La cause envisagée est souvent multifactorielle.

M. SICARD rappelle qu'il existe au sein de la section apicole de l'URGTV des vétérinaires qualifiés ou mandatés en apiculture auprès des DDecPP et pouvant intervenir sur les cas qui surviennent.

Les produits phytosanitaires peuvent être un facteur aggravant pour cette maladie : il existe une publication de 2017 de l'ANSES pour ces interactions. Le SRAL pourra la faire parvenir à M. CHAUMEAU.

4) Bilan BVD (Diarrhée Virale bovine) 2020 présenté par GDS Centre – Christophe THOLONIAT

Cette maladie peut avoir un impact important sur les élevages. Le choix a été fait de l'éradiquer en éliminant les animaux IPI (infectés permanents immunotolérants). Les résultats des sérologies sur la campagne 2019-2020 montrent des taux très différents d'un département à l'autre dans la région.

M. DELAVAL pose la question de savoir si toutes les analyses figurant sur le tableau sont faites avec des kits reconnus par le LNR (laboratoire national de référence).

Christophe THOLONIAT indique que pour l'Eure et Loir (28) et l'Indre (36) des kits agréés ont été utilisés ; les 4 autres départements de la région ont utilisé le nouveau kit pour la campagne 2020-2021.

Ce nouveau kit est très sensible et aurait peut-être un défaut de sensibilité : une réunion est prévue entre GDS et URGTV pour faire le point sur cette difficulté qui fausse le message auprès des éleveurs. M. PERRIN met en avant le risque de décrédibiliser le dispositif. Certains éleveurs sortant en positifs demandent des analyses individuelles et sortent en négatifs. Il convient de ne pas perdre de vue que l'objectif n'est pas de décourager les éleveurs et les vétérinaires.

M. THOLONIAT rappelle une obligation qui est que les animaux IPI doivent être éliminés sous 15 jours (obligation réglementaire). Dans les faits le délai qui était parfois de plusieurs mois a été considérablement réduit. L'obligation de dépeuplement des IPI a fait bouger les choses. Le délai d'élimination des IPI a fortement diminué et les éleveurs sont bien sensibilisés au sujet. On assiste aussi à une diminution du nombre d'IPI découverts. Il est fait mention du caractère IPI sur les Attestations Sanitaires à Délivrance Anticipée (ASDA) pour éviter la circulation de ces animaux en élevage. Ce plan BVD reçoit le soutien financier du conseil régional et des GDS.

M. DELAVAL pose la question de savoir si au niveau de la région, le SRAL a été sensibilisé au projet du groupe INNOVAL en Bretagne et quelle est la position de l'administration ? Le souhait est exprimé que ces structures n'aient pas les agréments de l'Etat pour les analyses en laboratoire et le rôle d'OVS. Il existerait un risque pour le suivi du sanitaire au niveau collectif.

Le SRAL indique que la DGAL est informée de ce dossier de fusion d'un groupe privé et d'un OVS pour la région Bretagne et qu'une analyse juridique est en cours sur la compatibilité d'une telle opération avec ce qui est attendu d'un OVS qui doit avoir pour objet principal la protection la plus large possible de l'état sanitaire des animaux, des aliments pour animaux et des denrées alimentaires d'origine animale.

5) PPA - (Peste Porcine Africaine) présenté par SRAL Abdelaziz HAMRA-KROUHA

Mme PREVERAL souligne que l'urgence est à la mise à niveau de la biosécurité dans les élevages de porcs. Le plan de relance est une opportunité en ce sens. Les éleveurs ont été invités à monter des projets pour améliorer le niveau en biosécurité (via les Chambres d'agriculture et interprofession), notamment pour se préserver du danger représenté par la proximité de la faune sauvage dans les élevages plein-air présents en faible densité dans la région.

Sur la question des stations de nettoyage et désinfection en région pour les moyens de transports : a-t-on une vision des investissements qui seraient possibles car notre région n'est pas très bien équipée ? Il convient certainement d'avoir une vision au-delà de notre région notamment sur le transport des porcelets vers les élevages. Les structures situées en aval (abattoirs) disposent de stations de nettoyage pour les véhicules ayant transporté des porcs charcutiers.

Anne BOURON indique que des communications sont régulièrement faites pour que les chasseurs jouent leur rôle de veille sanitaire sur la PPA. Sur tout sanglier trouvé mort ou moribond, des prélèvements sont envoyés pour analyse. Une communication auprès des chasseurs a été faite en lien avec les GDS.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la section santé animale se termine à 16h10

Pour la préfète,
Le directeur régional adjoint
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Frédéric MICHEL

